

Conseil communal de Dippach

Séances du lundi, 12 juillet 2021

COMPTE-RENDU

Le conseil communal était au grand complet pour les séances.

ORDRE DU JOUR :

A. Séance publique

1. Choix de la salle pour les séances du conseil communal du 12 juillet 2021, vu la localisation en la salle des fêtes du centre culturel Norbert SASSEL à Bettange, pour des raisons sanitaires, dans le cadre des mesures de répression contre la propagation du COVID-19 – Décision

- *Vu les circonstances actuelles par temps de crise du COVID-19, il a été proposé de réunir le conseil communal en la salle des fêtes du centre culturel Norbert SASSEL à Bettange, vu ses dimensions plus grandes par rapport à la salle des séances à la Mairie. Ainsi, il est possible de respecter sans problèmes les distances interpersonnelles requises, afin d'éviter tout risque de contagion. Il est proposé au conseil communal de ratifier cette décision du collège échevinal, en notant que c'est sa prérogative, actuellement sans l'approbation du Ministère de l'Intérieur.*
Accord unanime.

B. Séance à huis clos

1. Personnel communal :

1.1. Démission d'un fonctionnaire des services administratifs de la commune

*Conformément à la législation en vigueur, le conseil communal a procédé **par vote secret en faveur** de la démission d'un fonctionnaire des services administratifs de la commune.*

1.2. Fixation d'un salaire pour un poste de salarié(e) à tâche intellectuelle à engager – Décision

*Le conseil communal a procédé **par vote secret en faveur** de la fixation d'un salaire pour un poste de salarié(e) à tâche intellectuelle à engager.*

C. Séance publique

1. Décision quant à l'adoption de nouveaux statuts du syndicat intercommunal MINETT-KOMPOST et quant à l'adhésion de la Ville de Luxembourg (en présence de M. Jerry CLEMENT, secrétaire de Minett-Kompost)

*Dans le cadre de l'adhésion de la Ville de Luxembourg au syndicat intercommunal Minett-Kompost et de la modification subséquente de ses statuts, le conseil communal s'est prononcé **à l'unanimité pour l'adhésion** de la Ville de Luxembourg et **a décidé à l'unanimité d'adopter le texte des nouveaux statuts** du syndicat Minett-Kompost, sur base des textes proposés.*

2. Projet et devis en ce qui concerne la réalisation d'une « Crèche-Nature » à Schouweiler, le long de la rue de Dahlem, à la sortie du village – Décision

*Le conseil communal **a approuvé par 7 voix contre les 4 voix des partis Biergerinitiativ Gemeng Dippech et CSV** le projet de construction d'une « Crèche-Nature » à Schouweiler au devis de 4.481.092,25 € (ttc), frais d'architectes et d'ingénieurs compris-*

3. Organisation scolaire pour 2021/22 :

3.1. Organisation scolaire 2021/2022 en version provisoire

3.2. Ecole fondamentale de Schouweiler - Plan d'encadrement périscolaire (PEP), en version sommaire pour l'année scolaire 2021/22

3.3. Ecole fondamentale de Schouweiler - Plan de développement de l'établissement scolaire (PDS), pour les années à venir

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- l'organisation scolaire 2021/2022 en version provisoire
- le plan d'encadrement périscolaire (PEP), en version sommaire pour l'année scolaire 2021/22,

et prend note que la commune reste en attente des documents en relation avec le nouveau PDS de la part des instances scolaires compétentes. Le conseil communal déplore cet état des choses et charge le collège échevinal d'intervenir dans ce contexte par écrit auprès du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

4. Finances communales :

4.1. Création d'un article budgétaire au chapitre des dépenses ordinaires du budget de 2021, permettant la prise en charge des dépenses dans le cadre de la convention en ce qui concerne la mise à disposition partielle d'un agent communal de la part de la Commune de Bertrange

Le conseil communal **a approuvé par 9 voix pour et 2 voix contre du parti Biergerinitiativ Gemeng Dippech**, la création d'un article budgétaire dans le cadre de la mise à disposition partielle d'un agent municipal de la commune de Bertrange. Un crédit d'un montant 10.000.-€ est inscrit pour l'exercice 2021 pour une période de fonctionnement de 4 mois à partir de septembre 2021.

4.2. Création d'un article budgétaire au chapitre des dépenses extraordinaires du budget de 2021, permettant la prise en charge des dépenses dans le cadre de la rénovation du logement, au niveau de la maison-relais, après le changement du locataire, avec allocation du crédit nécessaire

Le conseil communal **a approuvé à l'unanimité**, la création d'un article budgétaire avec dotation de crédits de 50.000.-€ (M. Max HAHN, n'a ni pris part aux discussions, ni au vote par rapport à cette décision, en vertu de l'article 20.1. de la loi communale).

5. Transactions immobilières : Acquisition par la commune de fonds-emprise – Sprinkange, lieu-dit « rue de Bettange »

Le conseil communal **a approuvé à l'unanimité** l'acte notarié relatif à la régularisation d'une situation foncière en matière d'emprises réalisées lors du réaménagement de la voirie dans le centre de Sprinkange. L'acte fait état d'une acquisition de fonds d'une contenance de 91ca, au prix total de 564,20€.

6. Impositions communales :

6.1. Fixation des taux de l'impôt foncier pour l'exercice 2022

6.2. Fixation du taux de l'impôt commercial pour l'exercice 2022

Conformément à la législation en vigueur, le conseil communal a procédé **à l'unanimité** à la fixation des divers taux de l'impôt foncier ainsi que du taux de l'impôt commercial pour l'année 2021. La proposition de maintenir les mêmes taux que ceux fixés pour l'année 2020 est approuvée unanimement.

Impôt foncier A	240 %	Impôt foncier B/4	130 %
Impôt foncier B/1	370 %	Impôt foncier B/5	240 %
Impôt foncier B/2	240 %	Impôt foncier B/6	240 %
Impôt foncier B/3	130 %		
Impôt commercial	290 %		

7. Conventions et contrats :

7.1. Convention entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et la Commune de Dippach dans le cadre de l'adhésion de la dernière au « Pacte Logement 2.0 »

Le conseil communal **a approuvé à l'unanimité** la convention entre l'Etat et la Commune de Dippach dans le cadre de l'adhésion de la dernière au « Pacte Logement 2.0 ». Cette convention prévoit la promotion de la mise sur le marché de logements, respectivement de terrains à bâtir dans l'ordre d'idées de ramener les prix du logement vers des niveaux plus bas, par la mise en œuvre de certaines mesures spécifiques.

En contrepartie de cet engagement de mettre en œuvre les mesures prévues, la Commune de Dippach a droit à des allocations financières, sous certaines conditions.

7.2. Adhésion de la commune de Dippach au « Pacte Climat 2.0 » – Convention entre l'Etat luxembourgeois, le groupement d'intérêt économique MyEnergy et la Commune de Dippach, portant fixation des modalités de fonctionnement et financières, découlant de cette adhésion

Le conseil communal **a approuvé par 9 voix pour et 2 abstentions du parti Biergerinitiativ Gemeng Dippech**, la convention entre l'Etat, le groupement d'intérêt économique MyEnergy et la Commune de Dippach, portant fixation des modalités de fonctionnement et financières, découlant de l'adhésion au « Pacte Climat 2.0 ». La convention fixe les règles de fonctionnement du programme de gestion de qualité de réduction des émissions de gaz à effet de serre EEA et le paiement des subventions étatiques liées à la mise en œuvre de ce programme.

La commune aura à l'instar du « Pacte-Climat » initial à sa disposition un conseiller climatique externe, respectivement interne à titre gratuit pour elle, dans le cadre de l'exécution du programme. Elle pourra se voir attribuer un certificat de bonne exécution au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme des mesures. En plus, elle pourra profiter de subventions étatiques, en fonction du succès de la mise en œuvre.

7.3. Conventions en matière de concessions sur les cimetières de la commune, accordées

Le conseil communal **a approuvé à l'unanimité** les conventions en matière de concessions sur les cimetières de la commune et demande au collège échevinal de veiller à rassembler les diverses conventions en la matière afin de les présenter de manière groupée lors d'une ou de deux sessions du conseil communal.

7.4. Convention entre la commune de Dippach et celle de Bertrange, en ce qui concerne la mise à disposition partielle d'un agent communal par la deuxième à la première

Le conseil communal **a approuvé par 9 voix pour et 2 voix contre du parti Biergerinitiativ Gemeng Dippech** la convention entre la Commune de Dippach et celle de Bertrange prévoyant la mise à disposition partielle d'agent communal.

7.5. Contrat de bail entre la Commune de Dippach et M. Jean-Claude MEUNIER concernant la mise à disposition par voie locative au dernier de fonds sis à Schouweiler

Le conseil communal **a approuvé à l'unanimité** le contrat de bail pour une durée déterminée jusqu'à la fin de 2021

8. Désignation d'un membre du collège échevinal devant assurer le suivi des mesures à mettre en œuvre dans le cadre du Pacte-Climat 2.0 et de la politique communale en général à ce niveau

Par **6 voix pour et 4 abstentions des partis CSV et Biergerinitiativ Gemeng Dippech**, la tâche de suivi du Pacte-Climat 2.0 est attribuée à M. Max HAHN (M. Max HAHN, n'a ni pris part aux discussions, ni au vote par rapport à cette décision, en vertu de l'article 20.1. de la loi communale).

9. Allocation de subsides ordinaires aux associations locales et à d'autres associations méritantes (2020/21)

Le conseil communal **a approuvé à l'unanimité des voix** l'allocation des subsides selon le tableau ci-après :

Le subside sera augmenté de 250 € dans le cas où l'association locale respective a fait distribuer un flyer à toutes boîtes durant la période 2020/2021, selon les conditions fixées par la commune :

1. Associations locales

Nom de l'association		
	2020	2021*
LOISIR/RECREATION		
<i>Coin de Terre et le Foyer, Dippach</i>	650,00	650,00
<i>Amiperas</i>	750,00	750,00
<i>Euro-Ciné, Dippach</i>	1.400,00	1.150,00
<i>Chorale Ste. Cécile, Schouweiler</i>	1.000,00	1.000,00
<i>Chorale Ste. Cécile, Dippach</i>	1.000,00	1.000,00
<i>Fanfare Schouweiler-Sprinkange</i>	3.000,00	3.000,00
<i>FNEL-Dippecher Dachsen</i>	1.300,00	1.300,00
<i>Amicale DACHSEN</i>	850,00	600,00
<i>Amicale CIS Dippach</i>	2.250,00	2.000,00
<i>Ass. de la maison des œuvres Home.St.Joseph</i>	900,00	650,00
SPORT		
<i>F.C.-Etoile Sportive de Schouweiler</i>	3.700,00	3.700,00
<i>Tennis Club, Dippach</i>	1.400,00	1.400,00
<i>Union Cycliste, Dippach</i>	3.700,00	3.700,00
<i>LASEP (section locale)</i>	300,00	300,00
<i>Bettener Reitclub</i>	1.150,00	900,00
<i>Karate Club Dippach</i>	1.000,00	1.000,00

2. Associations méritantes et caritatives (à allouer hors avis des commissions)

Nom de l'association		
	2020	2021
<i>Croix-Rouge Dippach</i>	850,00	600,00
<i>Dippech hëlleft</i>	850,00	600,00
<i>Sécurité Routière</i>	250,00	250,00
<i>Foyer de la Femme Dippach</i>	850,00	600,00
<i>Association des Parents des Elèves</i>	750,00	750,00
<i>LASEP (nationale)</i>	100,00	100,00
<i>MUSEP</i>	100,00	100,00
<i>Enrôlés de Force (section sud-ouest)</i>	250,00	250,00

***sans considération du subside à titre de 250,-€ pour soutien de publication à toutes boîtes**

10. Attribution d'un subside aux sinistrés de la Commune de Reckange/Mess, suite aux intempéries du début de juin 2021

Le conseil communal a décidé à l'unanimité d'allouer un subside de 500,00 €.

11. Commissions consultatives communales :

11.1. Nomination d'un membre suppléant de la société civile auprès de la Commission consultative communale d'Intégration (CCCI)

Par vote secret, Mme Rachel BRAUN Rachel, ayant recueillie la majorité de voix, est nommée comme membre suppléant de la société civile auprès de la Commission consultative communale d'Intégration (CCCI).

11.2. Nomination d'un membre de la société civile auprès de la Commission culturelle

Par vote secret Mme Dominga PALMISANO, ayant recueillie la majorité de voix, est nommée comme membre de la société civile auprès de la Commission culturelle.

12. Points ajoutés en vertu de l'article 13, alinéa 3 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, à l'initiative de MM. Sven SCHAUL et Romain SCHEUREN, conseillers communaux, membres du parti Biergerinitiativ Gemeng Dippach (D'Lëscht vun de Bierger) :

1. Demande d'informations quant au projet du « Contournement de la Commune de Dippach ».

Le collège échevinal a informé le conseil communal que depuis ses interventions répétitives en 2020 auprès de Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et un article paru en octobre 2020, il n'y a pas eu de nouvelles informations en la matière. Dans l'article en question le Ministre avait réagi aux allégations du collège échevinal que le Ministère faisait preuve d'inactivité dans le dossier.

Le collège échevinal réitère à nouveau sa volonté de faire avancer le dossier et estime que l'accord de coalition prévoit que les travaux d'infrastructures devront avoir commencés en 2030, tandis que Monsieur le Ministre estime que la planification devra uniquement être achevée à cette date.

Dans le cadre d'une réunion d'information prévue en septembre 2021, le collège échevinal a invité les conseillers communaux à soumettre leurs questions et doléances de vive voix à Monsieur le Ministre.

Le détail du sujet abordé sous ce point peut être consulté via l'enregistrement audio de la séance du conseil communal sur le site internet de la commune <https://www.dippach.lu/seances/>.

2. Demande d'informations quant à l'actuel projet du « Contournement de Dippach-Gare ».

Le collège échevinal a informé le conseil communal que le 9 septembre 2021 aura lieu une réunion d'information du public de Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics au Centre Culturel Norbert Sassel à Bettange-sur-Mess. Du côté de la commune, le collège échevinal a tout mis en œuvre afin que les travaux puissent commencer au printemps 2022.

Le détail du sujet abordé sous ce point peut être consulté via l'enregistrement audio de la séance du conseil communal sur le site internet de la commune <https://www.dippach.lu/seances/>.

3. Demande d'informations au sujet de la relation contractuelle entre la commune de Dippach et l'exploitant du « Café Um Bur » à Bettange-sur-Mess.

Le collège échevinal a donné des explications quant au contrat de bail et son historique.

Le détail du sujet abordé sous ce point peut être consulté via l'enregistrement audio de la séance du conseil communal sur le site internet de la commune <https://www.dippach.lu/seances/>.

13. Informations du collège des bourgmestre et échevins au conseil communal

Il est à noter que le détail des sujets abordés sous ce point peut être consulté via l'enregistrement audio de la séance du conseil communal sur le site internet de la commune <https://www.dippach.lu/seances/>.

14. Divers et questions des conseillers communaux

Il est à noter que le détail des sujets abordés sous ce point peut être consulté via l'enregistrement audio de la séance du conseil communal sur le site internet de la commune <https://www.dippach.lu/seances/>.

Schouweiler, le 21 juillet 2021